

REPUBLIQUE FRANCAISE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

Le président du tribunal administratif de Nancy

Vu le code de justice administrative, et notamment son article R.226-5 ;

DECIDE :

Article unique : Sont désignés greffières de chambre :

- Mme Laurence Bourger, secrétaire administrative,
- Mme Manuela Serrano, secrétaire administrative.
- Mme Isabelle Varlet, secrétaire administrative.

Fait à NANCY, le 1^{er} septembre 2022

Le président



Sébastien DAVESNE